

Projet de 2025 ¹	Projet de 2026 (liste exhaustive des différences par rapport au projet de 2025)
Considérant que le projet, soumis à permis de construire et de démolir, prévoit sur une superficie totale de 5 422 m ² , les aménagements suivants, nécessitant 28 semaines de travaux	Considérant que la projet, soumis à permis de construire et démolir, prévoit sur une superficie totale de 5 422 m ² , les aménagements suivants, nécessitant 24 semaines de travaux :
• la démolition du bâtiment commercial actuel (jardinerie), d'une surface de plancher de 1 361 m ²	• la démolition partielle (133 m²) du bâtiment commercial actuel (jardinerie), d'une surface de plancher de 1 250 m² ;
• la construction d'un bâtiment commercial en R+1 de 1 790 m ² de surface de plancher	• l' extension de 525 m² du bâtiment existant pour atteindre une surface de plancher totale de 1 571 m² ;
• 1 180 m ² de voirie en enrobé et 225 m ² de voirie drainante ;	• 1 271 m² de voirie en enrobé et 299 m² de voirie drainante ;
• 70 places de stationnement en revêtement perméable sur 1 025 m ² et 12 places de stationnement pour les vélos ;	• 70 places de stationnement en revêtement perméable sur 977 m² ;
• 1 092 m ² d'espaces verts avec la suppression de 2 arbres et plantation de 36 nouveaux ;	• 1 182 m² d'espaces verts avec la suppression de 2 arbres et plantation de 32 nouveaux ;
• 759 m ² de panneaux photovoltaïques en toiture permettant une production de 172,9 kWc pour l'autoconsommation	• 107 m² de panneaux photovoltaïques en toiture permettant une production de 23,66 kWc pour l'autoconsommation
• un bassin de rétention des eaux pluviales ;	• un bassin de rétention des eaux pluviales ;
Considérant qu'en matière de gestion :	
• des mobilités : ◦ le projet est localisé en bordure d'un rond-point reliant deux axes à forte fréquentation (RD1006 et RD62M) ; ◦ les flux générés par le projet sont estimés entre 250 et 350 véhicules/jour, sans augmentation significative par rapport à la situation actuelle ;	• Même localisation • flux à retenir : 250 à 350 véhicules/jour. étude traffics jointe en copie.
• de la biodiversité, le site est artificialisé, occupé par un bâtiment et ne présente pas d'enjeu pour la faune ou la flore ;	• Pas de changement
• des eaux pluviales et de ruissellement : ◦ elles seront dirigées vers un ouvrage de rétention compatible avec la présence de la nappe, puis rejetées à débit régulé vers le réseau ; ◦ pour les parkings, elles seront préalablement traitées par un séparateur d'hydrocarbures ; ◦ en phase travaux des mesures seront prises pour limiter le risque de pollution de la nappe et des cours d'eau (bassin de stockage temporaire, stockage du	• Gestion des eaux pluviales sur les même principes que le projet de 2025, pas de changement.

1 Caractéristiques du projet figurant dans le [dossier](#) de demande d'examen au cas par cas déposé le 16 décembre 2025 (dossier qui a fait l'objet d'une décision de dispense d'étude d'impact par décision [n°2025-ARA-KKP-6193-N8824](#) du 16 janvier 2026).

Projet de 2025	Projet de 2026 (liste exhaustive des différences par rapport au projet de 2025)
matériel et ravitaillement des engins sur des surfaces étanches et éloignées des fossés) ;	
• des matériaux issus des démolitions ; ◦ un diagnostic amiante a été réalisé relevant la présence de fibres amiantées dans le bâtiment, il est prévu des travaux de désamiantage et l'évacuation des matériaux vers un site de traitement spécialisé ; ◦ ils seront évacués en filière adaptée ;	• Mesures conservées - Pas de changement
• des nuisances en phase chantier, il est prévu de les limiter via la réalisation des travaux en journée, la limitation des émissions de poussières et le nettoyage régulier du chantier ;	• Mesure conservées - Pas de changement

A première lecture du dossier, il semble que les différences portent sur les démolitions qui seront moindres et la réhabilitation d'une partie du bâtiment existant pour la construction de l'Aldi. Merci de compléter le tableau ci-dessus en confirmant, modifiant ou ajoutant les précisions nécessaires relatives aux modifications apportées au projet initial. En outre, les estimations de trafic sont de 250 à 300 véhicules/jour dans le cerfa (p9) et de 300 à 400 véhicules/jour dans l'annexe 7 (p2). Merci de préciser également ce point.